

Cuba dénonce à Genève le renforcement du blocus des États-Unis



Genève, 4 mai (RHC)- Cuba a dénoncé à Genève devant l'OMC, l'Organisation Mondiale du Commerce, le renforcement du blocus des États-Unis suite à l'activation du chapitre 3 de la Loi Helms Burton.

Pour le rappel, ce chapitre permet aux Étatsuniens et aux Cubains nationalisés étasuniens, dont les propriétés ont été nationalisées à Cuba après le triomphe de la Révolution, de poursuivre, devant des tribunaux nord-américains, les entreprises qui utilisent actuellement ces propriétés.

La Loi Helms-Burton a été signée en 1996 par le président de l'époque William Clinton et depuis lors tous les présidents qui se sont succédés à la Maison-Blanche avaient prorogé tous les 6 mois l'application du chapitre 3 activé maintenant par le président Donald Trump dans sa croisade anti-cubaine.

L'Ambassadeur de Cuba aux Nations Unies à Genève, Pedro Luis Pedroso, a signalé prenant la parole devant le Comité des Négociations Commerciales de cet organisme international, qu'il s'agit d'une escalade d'actions et de nouvelles dispositions ayant pour but d'entraver encore plus le développement économique et social de notre pays.

Le diplomate a signalé qu'en avril dernier, Washington a annoncé l'adoption de nouvelles mesures de renforcement du blocus économique, commercial et financier que les États-Unis font subir à notre pays depuis presque 60 ans par l'activation de la portée totale de cette loi.

Il a souligné que cette loi va à l'encontre des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies et du Droit International y compris des normes du Système Multilatéral de Commerce.

Par ailleurs, Ricardo Alarcón, prestigieux intellectuel cubain, a lancé un appel à une vaste campagne de dénonciation contre la loi Helms-Burton.

Au cours de l'Audience de la Société Civile Cubaine qui s'est tenue au siège de l'ISRI, l'Institut Supérieur des Relations Internationales de La Havane, Ricardo Alarcón, qui est un grand connaisseur des relations entre les États-Unis et Cuba a mis l'accent sur la nécessité d'étudier en profondeur cette loi nord-américaine qui a pour objectif de reconquérir notre pays.

« Cette loi a quatre chapitres. Le quatrième porte sur les visas et leur refus. Il n'était pas activé mais ces jours-ci il a été question de l'appliquer. Dès le début, les États-Unis ont refusé des visas d'entrée à des personnes, à des proches de chefs d'entreprise qui font des affaires avec Cuba. Le chapitre 3 permet à ceux qui prétendent avoir été affectés par les nationalisations faites à Cuba après le triomphe de la Révolution de porter plainte devant des tribunaux étasuniens contre les entreprises qui les utilisent actuellement. Le chapitre 1 consiste en l'extension du blocus contre Cuba au monde entier. Et le chapitre 2 est comme l'Amendement Platt développé jusqu'au moindre détail. C'est tout un système de gouvernement, de changement radical de la société cubaine, le tout dirigé par un pro-consul nord-américain. Chacune de ses sections précise que pour pouvoir avoir le privilège d'être déclaré en état de transition vers la démocratie, Cuba doit avoir commencé à faire des pas effectifs dans cette direction et dans le processus de restitution des propriétés nationalisées après le triomphe de la Révolution ».

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/189866-cuba-denonce-a-geneve-le-renforcement-du-blocus-des-etats-unis>



Radio Habana Cuba